

**Réunion du Conseil de l'ED 397**  
**Physique et Chimie des Matériaux**  
**UPMC Sorbonne Universités**



**Campus de Jussieu**  
**Vendredi 13 janvier 2017**

# Ordre du jour

1° Présentation de l'ED 397

2° Approbation du nouveau Règlement intérieur de l'ED 397

    Missions du Conseil élargi de l'ED

3° Discussion sur les actions à mener

4° Questions diverses

**Point la mission doctorant-conseil**

**Future direction de l'ED 397 : 1<sup>er</sup> janvier 2019 →**

**Intervention de N. Witkowski (INSP – UPMC)**

# 1° Présentation de l'ED 397



## ■ Direction :

J. P. JOLIVET → A. SHUKLA → **Christian BONHOMME (09/2013)** → ...

## ■ Gestionnaire :

**Catherine BOUDEAU (10/2015)** (Campus Jussieu Tour 32/42 1<sup>er</sup> étage)

## ■ Bureau de l'ED 397 :

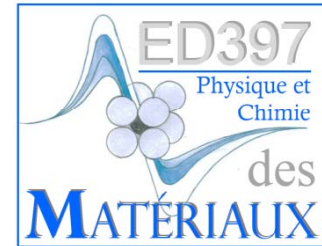
**{A. SHUKLA, W. SACKS}, {D. HOURDET, C. BONHOMME}**

## ■ Délégués des Doctorants :

**L. PICAUT, F. DEMBELE, S. WELINSKI, P. JACQUET, F. BARGAIN**

## ■ Soutien de l'Institut de Formation Doctorale (IFD)

# 1° Présentation de l'ED 397

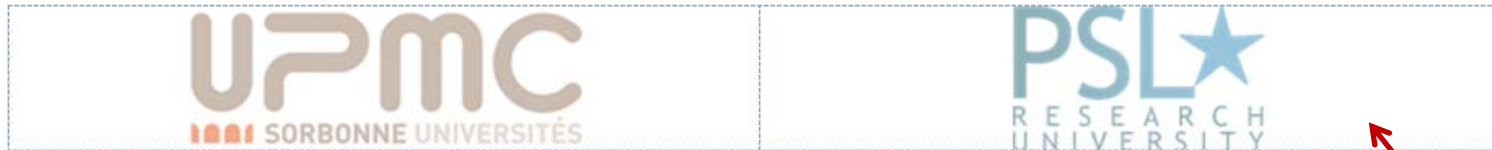


■ Périmètre :

2 Chaires



Saclay, ...



**Convention d'accréditation conjointe  
de l'école doctorale n°397**

« Physique et chimie des matériaux »

ESPCI  
Chimie-  
Paristech

# 1° Présentation de l'ED 397

■ Laboratoires : ! inscriptions 2016/2017 !



Laboratoire de Réactivité de Surface  $\chi$

Institut de Minéralogie et de Physique des Milieux Condensés  $\phi$

Laboratoire de Chimie de la Matière Condensée de Paris  $\chi$

Institut des Nanosciences de Paris  $\phi$

Laboratoire d'Archéologie Moléculaire et Structurale  $\chi$

Institut Parisien de Chimie Moléculaire  $\chi$

Laboratoire Pierre Aigrain  $\phi$



Institut de Recherche de Chimie Paris  $\chi$

Matière Molle et Chimie  $\chi$

Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux  $\phi$

Sciences et Ingénierie de la Matière Molle  $\chi$

CNRS/ENS/ESCPI  $\chi$

IRDEP  $\phi$



CEA (LIST...)  $\phi$



Laboratoire Chimie du Solide et Energie  $\chi$

LCMCP  $\chi$



**Actuellement : 145 HDR  
« actifs » à l'ED 397**

SVI St Gobain, LPN, ONERA, THALES

# 1° Présentation de l'ED 397



## ■ Statistiques :

**65 à 80 nouvelles inscriptions par an** (tendance nette à la baisse ...)

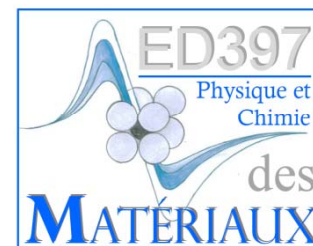
env. **15 allocations de l'UPMC/an** + **3 PSL/an** (+ **2 à 3 via programmes transverses/an**)

autres financements : **AMN, AMX, CIFRE, DIMs Région, LABEX, Europe, monde (CSC), ...**

Critères de performance	Valeur
Durée moyenne des doctorats (mois)	38.5
Taux soutenance à 40 mois	78.7%
Taux d'encadrement <= à 3 doctorants	94.6%
Chômage	Valeur
ARE versées par l'UPMC	92 350.56 €
Provision annuel en Contrats Doctoraux	1.1



# 1° Présentation de l'ED 397



## ■ Ventilation des allocations UPMC :

Ecole doctorale	ED397							
Année d'attribution des CD :	2017	Année de ventilation (Année N)						
<b>Critères de volumétrie V1</b>	<b>Moyenne</b>	2013	2014	2015	Total			
Nbr de Docteurs UPMC	61.0	70	52	61	183			
<b>Critères de volumétrie V2</b>	<b>Total</b>					2016	2015	2014
Nbr Dir. Thèse "actifs"	144					135	120	119
Nbr Dir. Thèse "multi-ED"	9					14	12	12
<b>Critères de performance</b>	<b>Valeur</b>					2016	2015	2014
Durée moyenne des doctorats (mois)	38.5					39.1	38.5	37.6
Taux soutenance à 40 mois	78.7%					74.0%	77.5%	78.4%
Taux d'encadrement <= à 3 doctorants	94.6%					90.3%	89.1%	89.5%
						<a href="#">Nbr de doctorants par encadrant</a> <a href="#">Liste de chaque doctorant encadré</a>		
<b>Chômage</b>	<b>Valeur</b>					2016	2015	2014
ARE versées par l'UPMC	92 350.56 €					82 998.12 €	NA	NA
Provision annuel en Contrats Doctorau:	1.1					1.0	NA	NA

**procédure de sélection (ED 397 & PSL) : sujets « online » en février → sélection des dossiers en mai (bureau de l'ED) → auditions début juin (bureau de l'ED) (avec liste complémentaire)**



# 1° Présentation de l'ED 397



## ■ Formations complémentaires :

\* **Plan Individuel de Formations (PIF) : 60 heures au min. sur la durée de la thèse**

**dont 30 heures (min.) au Département de Formation et Carrières (DFC) de l'UPMC**

## FORMATIONS

Le département Formation et Carrières



## \* Missions Les missions doctorales à l'UPMC

S'il le souhaite, le doctorant-contractuel peut candidater à une [mission doctorale](#) [↗]. Il y a quatre types de mission :

- mission doctorale d'enseignement ([doctorant-enseignant](#) [↗]) ou ([doctorant-enseignant en bibliothèque](#) [↗])
- mission doctorale de diffusion et de médiation scientifique ([doctorant-médiateur](#) [↗])
- mission doctorale de valorisation et de coopération européenne ([doctorant-valorisation](#) [↗])
- mission doctorale d'expertise et de conseil en entreprise ou en collectivité ([doctorant-conseil](#) [↗]).

# 1° Présentation de l'ED 397

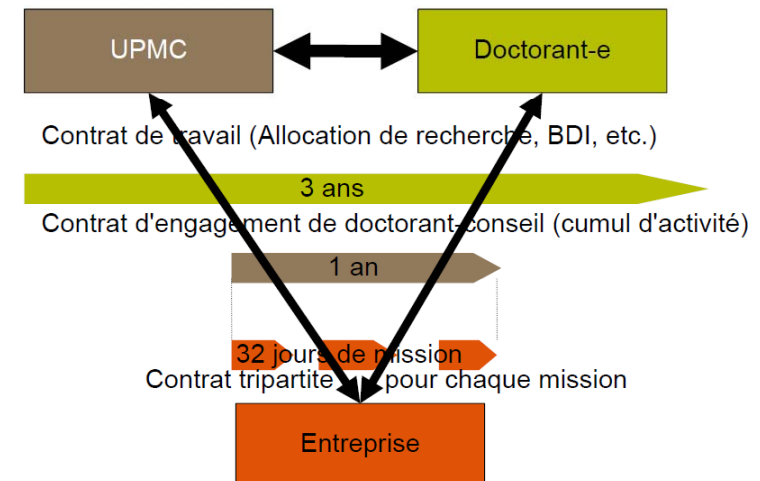


## ■ Formations complémentaires : un exemple : DOCTORANT CONSEIL

### Les missions

- Nature des missions : selon les besoins
  - Audit / conseil méthodologique, scientifique ou technique, veille technologique, étude de faisabilité, étude bibliographique, formation du personnel, développement d'outils, etc.
- Pas nécessairement de rapport direct avec le projet de recherche du doctorant
- **Attention** : le doctorant-conseil n'est pas fait pour de la prestation ou de la collaboration entre un laboratoire et une entreprise
  - D'autres outils existent pour cela (voir avec la DRITT-SAIC)
- La mission ne doit pas entrer en conflit avec des contrats de partenariats que le laboratoire du doctorant peut avoir avec d'autres entreprises

### Organisation générale



# 1° Présentation de l'ED 397



■ Animation scientifique :

## Les Journées de l'ED 397

talks / posters / conférences invitées / Prix de l'ED 397/ élection des nouveaux délégués / évènement festif en conclusion...



DU DOCTORAT À L'ENTREPRISE

### Atrium des docteurs 1ère édition : Chimie

Ouvert aux doctorants de  
2ème et 3ème année de  
Sorbonne Universités

17 mars 2016 - 09h-17h  
Amphithéâtre Farabeuf  
15 rue de l'école de médecine  
75006 Paris

Renseignements et inscriptions  
[www.sorbonne-universites.fr](http://www.sorbonne-universites.fr)  
Contact : [ifa@upmc.fr](mailto:ifa@upmc.fr)



# 2° Missions du Conseil de l'ED

**Arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat**

NOR: MENS1611139A

Version consolidée au 11 janvier 2017

## **Article 9 [En savoir plus sur cet article...](#)**

Modifié par [Arrêté du 1er juillet 2016 - art. 1](#)

Le conseil de l'école doctorale adopte le programme d'actions de l'école doctorale. Il gère, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de l'école doctorale.

Le conseil comprend de douze à vingt-six membres. Soixante pour cent de ses membres sont des représentants des établissements, des unités ou équipes de recherche concernées, dont au moins deux représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens.

Il est complété, à hauteur de 20 % du total des membres du conseil, arrondi s'il y a lieu à l'unité inférieure, par des doctorants élus parmi et par les doctorants inscrits à l'école doctorale ; et pour le reste, sur proposition des membres du conseil de l'école doctorale, par des membres extérieurs à l'école doctorale choisis parmi les personnalités qualifiées, dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés.

Sa composition doit permettre une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Les règles relatives à l'élection et à la nomination des membres du conseil sont définies suivant des modalités adoptées par le conseil d'administration de l'établissement ou des établissements concernés par l'accréditation.

# 2° Missions du Conseil de l'ED

## ■ Composition :

### Représentants UPMC :

- Nadine WITOWSKI (INSP)
- Sandrine ITHURRIA (LPEM)
- Abhay SHUKLA (IMPMC)
- William SACKS (IMPMC)
- Dominique HOURDET (SIMM)
- Maguy JABER (LAMS)
- Claude JOLIVALT (LRS)
- Christian BONHOMME (LCMCP)
- Capucine SASSOYE (LCMCP)
- Juliette MANGENEY (LPA)
- Jutta RIEGER (IPCM)
- Guillaume LAURENT (ingénieur)
- Catherine BOUDEAU (gestionnaire)

### Représentants PSL :

- Gérard AKA (IRCP)
- Brigitte LERIDON (ESPCI)
- François LEQUEUX (ESPCI)

### Représentant CDF :

- Gwenaelle Rousse (UPMC/CDF)

### Représentants CEA :

- Philippe BERGONZO (CEA)

### Représentants des doctorants de l'ED 397 :

- Lise PICAUT
- Fatimata DEMBELE
- Sacha WELINSKI
- Paul JACQUET
- François BARGAIN

### Représentants du monde socio-économique :

- Sophie SENNANI (EADS AIRBUS)
- Julien HERNANDEZ (SOLVAY-RHODIA)
- Anne BOUCHARA (L'OREAL)
- Vincent ABAD (MICHELIN)

### Représentants des UFR :

- Edouard KIERLIK (UFR de physique)
- Jean-François LAMBERT (UFR de Chimie)

## 2° Missions du Conseil de l'ED

### ■ Missions :

- Définir les orientations et les actions de l'ED
- Respect de la charte des thèses
- Qualité de l'encadrement
- Politique d'attribution des contrats doctoraux
- Equipes d'accueil de l'ED et budget
- Animation scientifique entre doctorants et chercheurs
- Offre de formations utiles aux Doctorants
- Suivi de l'insertion professionnelle
- Ouverture nationale et internationale
- ...



# 2° Règlement intérieur de l'ED 397

## Règlement Intérieur

Ecole Doctorale de Physique et Chimie des Matériaux (ED 397)  
Université Pierre et Marie Curie (UPMC) Sorbonne Universités

Ce règlement intérieur complète les textes de référence suivants :

- Arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale.
- Chartes des thèses et de déontologie de l'UPMC.

### Financement.

Le financement des trois années de thèse doit être certifié pour pouvoir bénéficier de l'inscription au sein de l'ED 397. Le montant minimum exigé s'élève à 1370 € (nets) par mois. Cette somme est réévaluée régulièrement. Le contrat de travail indiquant le salaire mensuel, la date de début de thèse, et la durée effective de celle-ci doit être fourni au moment de l'inscription à l'ED.

### Formations.

Chaque doctorant devra suivre un volume de 60h de formation (au minimum) au cours de la thèse, (soit sur une durée de 3 ans). 30h de formation (au minimum) dans le cadre du DFC (Département Formations et Carrières) de l'UPMC sont exigées. 30h de formation (au minimum) seront consacrées à des événements extérieurs : écoles d'été, congrès, séminaires, actions vers le grand public : lycées, fête de la Science ... Pour les formations hors DFC, le(a) doctorant(e) fournira à la gestionnaire de l'ED 397 des attestations de présence signées par les organisateurs des différentes manifestations. Le Plan Individuel de Formation (PIF) sera établi en concertation avec le(a) Directeur(trice) de thèse et les encadrants impliqués dans le doctorat. Il sera enfin validé par le Directeur de l'ED 397.

Chaque doctorant bénéficiant d'une mission complémentaire au contrat doctoral de type « mission enseignement » (ou autres) s'engage à suivre des formations qui lui seront proposées spécifiquement dans ce cadre.

### Suivi du Doctorat.

Pour chaque doctorant(e), 2 Comités de Suivi de thèse seront organisés en fin de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> année. Chaque Comité de Suivi est constitué d'un membre extérieur à l'ED 397 et à l'UPMC, d'un membre appartenant à l'ED 397 (l'HDR n'est pas obligatoire) et du(de la) Directeur(trice) de laboratoire (ou de son représentant). Le(a) Directeur(trice) de thèse ne fait pas partie du jury en tant que tel(le). En revanche, il(elle) doit donner son avis (par écrit ou par oral) au Comité de Suivi. Une discussion entre le(s) Doctorant(te) et les membres du Comité de Suivi en absence du(de la) Directeur(trice) de thèse est obligatoire. Un court rapport sera systématiquement envoyé à la gestionnaire de l'ED 397 à l'issue de chaque Comité de Suivi. Un bilan positif à l'issue du Comité de Suivi de 2<sup>ème</sup> année sera nécessaire pour pouvoir s'inscrire administrativement en 3<sup>ème</sup> année de thèse.

### Participation aux Journées annuelles de l'Ecole Doctorale.

Une à deux fois par an, l'ED 397 organise les Journées de l'Ecole Doctorale. Ces journées sont une occasion d'échanges pour l'ensemble des doctorants et des chercheurs/enseignants chercheurs de l'ED 397. Chaque manifestation dure deux journées pleines (en général sur le site des Cordeliers de l'UPMC) et s'articule autour d'exposés oraux (doctorants en 3<sup>ème</sup> année) et de présentations de posters (doctorants en 2<sup>ème</sup> année). A chaque journée, un orateur extérieur à l'ED 397 est invité et assure une conférence plénière. Les collègues de la DGRTT et de la SATT Lutec sont également invités à faire des présentations.

La participation aux Journées de l'Ecole Doctorale est obligatoire pour les 3 promotions. Toute absence doit être motivée et justifiée.

### Publications.

Les doctorants sont fortement encouragés à soumettre des publications avant leur soutenance de thèse. Un nombre minimal de publications avant soutenance n'est cependant pas exigé au niveau de l'ED 397. Le manuscrit peut être rédigé "sur articles". Dans ce cas, le contenu de chaque article sera introduit brièvement via un court résumé.

### Rapporteurs et jury de thèse.

Les rapporteurs doivent être extérieurs à l'ED 397, ainsi qu'à l'établissement d'inscription du(de la) Doctorant(e). Ils doivent être titulaires de l'HDR. Les rapporteurs ne doivent pas avoir participé aux travaux qu'ils évaluent et ne doivent donc pas figurer parmi les co-auteurs des travaux et publications du doctorant. Il en est de même pour l'encadrant(e) principal(e) de la thèse sur une période de 5 ans.

Le jury comportera de 4 à 8 membres. Le(a) Directeur(trice) de thèse est obligatoirement membre du jury (comptabilisé(e) comme membre interne). Il faut au moins 50% de membres A (PR, DR CNRS ou assimilés) et au moins 50% de membres extérieurs à l'ED 397 ainsi qu'à l'établissement d'inscription. Il faut également un représentant (A ou B) de l'UPMC. La parité sera un objectif à atteindre.

### Langue de rédaction du manuscrit.

La langue de rédaction d'une thèse française doit être le français. Cependant, lorsque la situation le justifie (thèses en cotutelle, collaborations internationales, doctorants non francophones, ...), le directeur de l'école doctorale autorise une rédaction en langue anglaise. La thèse devra alors nécessairement comporter un résumé substantiel en français (~ 10 pages).

### Durée de la thèse.

La durée de référence de préparation de la thèse est de 36 mois. Si la durée de la thèse dépasse les 36 mois (sauf cas particuliers), un financement supplémentaire, basé sur la somme minimale de 1370 € (nets) par mois, est exigé. Le contrat de travail sera exigé au niveau de l'ED 397 pour la demande de dérogation d'inscription en 4<sup>ème</sup> année.

### Médiation.

Lors d'un conflit entre le(a) Doctorant(e) et le(a) Directeur(trice) de thèse et/ou le directeur du laboratoire, le Directeur de l'ED sert dans un premier temps de médiateur. Si cette médiation échoue, l'IFD et la Commission de prévention et de résolution des conflits sont alors contactés.

### Devenir des docteurs.

Chaque Doctorant(te) s'engage à répondre aux enquêtes de l'IFD (Institut de Formation Doctorale de l'UPMC) concernant le devenir des docteurs. |

# 3° Discussions sur les actions à mener

- Formations « validées » par le monde socio-économique (participation active de ses représentants)
- Actions à l'international
- Visibilité et attractivité en général
- Regroupement de certaines ED ?
- .....



# 4° Questions diverses

.....

**Future direction de l'ED 397 : 1<sup>er</sup> janvier 2019 →  
Intervention de N. Witkowski (INSP – UPMC)**

**Prochain Conseil de l'ED 397 : juin 2017**